Institut Européen de l'Expertise et de l'Expert

Nouvelles adhésions - Paris, cour de cassation - 27 mars 2009

Photo © Jean-René Tancrède - Téléphone : 01.42.60.36.35

Jean-Raymond Lemaire, Jacques Lauvin, Alain Nuée, Jean Trotel, Vincent Lamanda, Philippe Jacquemin, Patrice Gardel, Luc Blase, Jean-Amédée Lathoud, Jean-Olivier Viout, David Znaty et Christian Andurand

La cour d'appel de Lyon, la Compagnie des Experts de Justice de Lyon (CEJL), la Compagnie des Experts agréés par le Cour de cassation (CEACC), le Collège National des Experts de Justice de Belgique (CNEJ) et l'Association des Experts Européens Agréés (AEXEA), le Conseil National de Barreaux (CNB), ont rejoint comme membres fondateurs l'Institut Européen de l'Expertise et de l'Expert (IEEE).

C'est sous la présidence de Monsieur Vincent Lamanda, Premier président de la Cour de cassation, en présence de Monsieur Meynial, premier avocat général représentant de Monsieur Nadal, procureur général près la Cour de cassation et de nombreux hauts magistrats et personnalités du monde judiciaire, dont MM. Nuée et Lathoud, MM. Trotel et Viout, Premiers présidents et Procureurs généraux des cours d'appel de Versailles et Lyon qu'est intervenue, vendredi 27 mars 2009, à la 2°chambre de la Cour de cassation la signature officielle des statuts concrétisant ces nouvelles adhésions.

Cette cérémonie, qui suivait un comité d'orientation de l'institut présidé par Jean-Raymond Lemaire et une conférence prononcée par Monsieur Jacques Moury, professeur de droit, revêtait, dans une ambiance très amicale, une importance toute particulière. En effet, outre la cour d'appel de Lyon, l'une des plus importantes de France et les associations d'experts français parmi les plus représentatives, l'adhésion du Conseil National des Experts de Justice de Belgique concrétise pour la première fois la dimension européenne de l'Institut.

Il est rappelé ici que l'un des objectifs majeurs de celui-ci est de rassembler chercheurs et praticiens, parties prenantes de la modernisation du droit et de la justice au niveau de l'Europe, aux fins de concevoir ensemble les réponses aux enjeux majeurs de l'expertise et de l'expert, et de faire en temps utile les propositions pertinentes qui résulteront de ses travaux.

En effet, au cœur de procès nationaux, européens et internationaux, l'Expert est sollicité dans des conditions qui lui imposent de prendre l'exacte mesure d'environnements économiques et sociaux en constante évolution. Que le contexte soit amiable ou judiciaire, sa fonction l'oblige à la compétence et à l'indépendance dans le respect des droits de chacun et des règles applicables dans les différents pays.

La dimension européenne de l'Institut s'inscrit naturellement dans le contexte contemporain et constitue une composante fondamentale de réflexion comparée.

La présence, notamment, parmi les invités des Premiers présidents des cours d'appel de Versailles, Lyon et Rennes, les procureurs généraux près des cours d'appel de Versailles et Lyon, les bâtonniers Duvernoy et Caron, de présidents de compagnies d'experts, Jacques Lauvin, Philippe Gardel, Philippe Jacquemin, David Znaty, Christian Andurand, témoigne à l'évidence du très grand intérêt que suscite cette démarche initiée, à l'origine, par la cour d'appel et la Compagnie des Experts de Versailles.

2009-267

REPERES

A propos de l'IEEE

L'Institut Européen de l'Expertise et de l'Expert, créé officiellement à l'automne 2006 à Versailles, est le fruit de la réflexion de l'ensemble des acteurs du monde judiciaire qui souhaitent maîtriser les diversités des situations nationales et préparer les évolutions rendues nécessaires par l'internationalisation des opérations de justice.

L'Institut rassemble des chercheurs et des praticiens qui prennent part au mouvement de modernisation du droit et de la justice. Il fait appel à l'ensemble des pays de l'Europe pour tenir compte des apports et des pratiques de tous les pays.

L'Institut a l'ambition de constituer, pour l'ensemble des acteurs concernés :

- un lieu de réflexion et de recherche interdisciplinaire sur tous les aspects de l'Expertise de Justice, sur le devenir de l'Expertise de justice en Europe et sur l'harmonisation des pratiques
- un fond documentaire européen sur l'expertise, rassemblant les documents pertinents dans ce domaine et permettant notamment la publication de ses travaux.